

Metz, le 31 décembre 2021

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO
Tél : 03 87 28 33 41 – 03 87 28 30 87
patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Monsieur Nicolas DEOM

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un forage sur la commune de
NIEDERSTINZEL, réceptionné en date du 17 novembre 2021
RÉF. : Dossier n° 57-2021-00588 - Courrier de recevabilité
P.J. : 1 récépissé de déclaration

Monsieur le coordinateur,

J'accuse réception en date du 17 novembre 2021 un dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

∅ un forage pour l'irrigation d'un maraîchage bio sur la **commune de NIEDERSTINZEL**

Au vu des éléments réceptionnés, sur avis favorable de l'ARS du 3 décembre 2021, et après examen, je vous informe que votre dossier de déclaration est complet et régulier.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Cette opération, ayant fait l'objet d'un récépissé en date du 26 novembre 2021, devra être réalisée conformément au dossier et aux plans déposés et respecter les prescriptions du code de l'environnement en matière de police de l'eau et des milieux aquatiques.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
Par Intérim, l'Adjointe



Astride ERMAN

Copie à :
- IROLA – 160 avenue du Général Leclerc – 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Monsieur Nicolas DEOM
SCEA du Geroldseck

12 rue de la Gare
57930 NIEDERSTINZEL